

# Plural

Hors-série thématique - Edition du 20 octobre 2008

## GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG INTERVENTIONS BUDGETAIRES EN FAVEUR DES CULTES 2006-2009

Le présent dossier de **Plural** traite des moyens consacrés aux cultes dans les récents budgets du Grand-Duché de Luxembourg. Les sources utilisées pour les tableaux ci-dessous sont les documents téléchargeables au départ des liens <http://www.igf.etat.lu/pb2008.pdf>, <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2007/0236/a236.pdf> et <http://www.igf.etat.lu/pb2009.pdf> (arrêté du 30 septembre 2008).

Le lecteur souhaitant investiguer d'autres aspects du budget du G.D. Luxembourg pourra le faire au départ du lien : <http://www.gouvernement.lu/gouvernement/budget2009/budget-2008/index.html>.

En 2009, apparaissent des subsides, modestes, pour les cultes orthodoxe et musulman.

Rappelons à nos lecteurs que **Plural** :

- dans un hors-série thématique n° 6, de décembre 2003, avait présenté le budget des cultes du G.D. de Luxembourg pour 2004 ;
- dans un hors-série thématique n° 3, de novembre 2003, avait présenté les développements concernant les cultes orthodoxe et anglican ;
- dans son édition du 26 juillet 2007 avait présenté le projet de convention avec le culte musulman.

Ces éditions sont en accès libre sur notre site.

Les montants sont en euros.

Enfin, un recueil de la législation luxembourgeoise en matière de cultes (telle qu'en 2006) peut être consulté via le lien [http://www.legilux.public.lu/leg/textescoordonnes/compilation/recueil\\_lois\\_speciales/CULTES.pdf](http://www.legilux.public.lu/leg/textescoordonnes/compilation/recueil_lois_speciales/CULTES.pdf).

### TOTAUX GENERAUX

#### Dépenses en faveur des cultes au sein du budget du Ministère d'Etat :

	Compte 2006	Budget 2007	Compte 2007	Budget 2008	Projet de budget 2009
Dépenses courantes Section 00.7 Cultes	20.482.347	21.336.596	20.633.024	21.302.207	22.367.568
Dépenses en capital Section 30.7 Cultes	0	100.000	100.000	200.000	50.100

Source : Projets de budgets 2008 et 2009 du G.D. Luxembourg.

**DETAIL - DEPENSES COURANTES – SECTION 00.7 CULTES**

	<b>Compte 2006</b>	<b>Budget 2007</b>	<b>Compte prov. 2007</b>	<b>Budget 2008</b>	<b>Projet de budget 2009</b>
<b>Traitements des ministres des cultes</b>	<b>20 348 867</b>	<b>21 179 830</b>	<b>20.493.553</b>	<b>21 141 984</b>	<b>22.216.425</b>
<b>I. Culte catholique</b>					
<i>Rémunérations de base</i>				17.554.389	18.526.145
<i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i>				1.221.113	1.206.809
<i>Charges sociales patronales</i>				816.772	857.492
<i>Allocations de repas</i>				340.492	345.417
<b>II. Culte protestant</b>					
<b>Eglise protestante</b>					
<i>Rémunérations de base</i>				283.981	298.059
<i>Charges sociales patronales</i>				11.596	12.112
<i>Allocations de repas</i>				4.221	4.221
<b>Eglise protestante réformée</b>					
<i>Rémunérations de base</i>				198.203	198.505
<i>Charges sociales patronales</i>				7.821	7.732
<i>Allocations de repas</i>				2.814	2.814
<b>III. Culte israélite</b>					
<i>Rémunérations de base</i>				358.628	378.365
<i>Charges sociales patronales</i>				14.881	15.646
<i>Allocations de repas</i>				5.628	5.628
<b>IV. Culte orthodoxe</b>					
<i>Rémunérations de base</i>				193.829	216.533
<i>Charges sociales patronales</i>				8.529	9.528
<i>Allocations de repas</i>				4.221	4.221
<b>V. Culte anglican</b>					
<i>Rémunérations de base</i>				107.329	119.141
<i>Charges sociales patronales</i>				4.723	5.243
<i>Allocations de repas</i>				2.814	2.814
<b>Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien</b>	<b>15.000</b>	<b>20.000</b>	<b>18.945</b>	<b>25.000</b>	<b>22.000</b>
<b>Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire</b>	<b>6.250</b>	<b>6.250</b>	<b>6.250</b>	<b>6.250</b>	<b>6.250</b>
<b>Subsides aux cultes protestants</b>	<b>44.100</b>	<b>43.853</b>	<b>43.853</b>	<b>44.603</b>	<b>44.283</b>
<i>1) Eglise protestante du Luxembourg (y compris un subside de 1364 euros pour l'Eglise protestante européenne à Luxembourg)</i>				24.320	24.320
<i>2) Communauté protestante d'Esch-sur-Alzette</i>				9.820	9.820
<i>3) "English Speaking Church Community" à Luxembourg</i>				2480	2480
<i>4) "Den Danske Folke Kirke" à Luxembourg</i>				2.480	2.480

5) "Nederlandse Protestantse Gemeenschap"				2.480	2.480
6) Indemnités pour services de tiers				3.023	2.703
<b>Subside au culte israélite</b>	<b>24.500</b>	<b>24.500</b>	<b>24.500</b>	<b>24.500</b>	<b>24.500</b>
<i>Communauté israélite de Luxembourg</i>				20.780	20.780
<i>Communauté israélite d'Esch-sur-Alzette</i>				3.720	3.720
<b>Subsides pour activités interconfessionnelles</b>	-	<b>16.240</b>	-	<b>16.240</b>	<b>5.000</b>
<b>Subsides au culte catholique</b>	<b>41.150</b>	<b>41.150</b>	<b>41.150</b>	<b>41.150</b>	<b>41.150</b>
<b>Subsides aux cultes orthodoxes</b>	-	-	-	-	<b>3.000</b>
<i>Eglise orthodoxe hellénique</i>					1.000
<i>Eglise orthodoxe roumaine</i>					1.000
<i>Eglise orthodoxe serbe</i>					1.000
<b>Subsides au culte musulman</b>	-	-	-	-	<b>2.480</b>
<b>Culte catholique:</b> <i>bourses d'études aux élèves du séminaire</i>	<b>2.480</b>	<b>2.480</b>	<b>2.480</b>	<b>2.480</b>	<b>2.480</b>
<b>Restants exercices antérieurs – Bâtiments : exploitation et entretien</b>	-	<b>2.293</b>	<b>2.293</b>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>20.482.347</b>	<b>21.336.596</b>	<b>20.633.024</b>	<b>21.302.207</b>	<b>22.367.568</b>

Source : Projets de budgets 2008 et 2009 du G.D. Luxembourg.

#### DETAIL - DEPENSES EN CAPITAL – SECTION 30.7 CULTES

	Compte 2006	Budget 2007	Compte prov. 2007	Budget 2008	Projet de Budget 2009
<b>Subside extraordinaire pour la remise en état du presbytère de l'Eglise Protestante du Luxembourg</b>	-	<b>50.000</b>	<b>50.000</b>	<b>50.000</b>	-
<b>Subside extraordinaire pour la construction d'une nouvelle église orthodoxe</b>	-	<b>50.000</b>	<b>50.000</b>	<b>50.000</b>	<b>50.000</b>

<b>Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national.</b> <i>(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)</i>	-	-	-	<b>100.000</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL</b>	-	<b>100.000</b>	<b>100.000</b>	<b>200.000</b>	<b>50.100</b>

Source : Projets de budgets 2008 et 2009 du G.D. Luxembourg.

## AUTRES ARTICLES BUDGÉTAIRES

### Inspection générale de la police grand-ducale - Frais de fonctionnement

1232. Frais de représentation; cérémonies; réceptions, couronnes et dépôts de fleurs; frais de cultes; dépenses diverses : 1500

*Note de Plural : cet article budgétaire était présent dans le budget 2008 ; nous n'avons pas investigué le budget 2009.*

**Plural** n'a pas trouvé d'information budgétaire sur les services d'aumôneries.

- L'**armée luxembourgeoise** compte 1 aumônier catholique parmi les officiers commissionnés, comme le mentionnent les rapports de l'armée luxembourgeoise. En 2000, selon l'annuaire de l'armée, il s'agissait du Major Nico Wenner.
- Au sein des **établissements pénitentiaires**, l'art. 7 de la loi du 27 juillet 1997 portant réorganisation de l'administration pénitentiaire précise que « Le service de l'aumônerie est assuré auprès de chaque établissement pénitentiaire par un aumônier désigné par l'archevêque de Luxembourg et agréé par le ministre de la Justice sur avis du procureur général d'Etat. » ; l'art. 14 al. 3 ajoute que « L'aumônier touche une indemnité non pensionnable de soixante-cinq points indiciaires. »).
- D'après l'annuaire officiel de l'administration et de la législation de 2000, la **Maison de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse** comptait un Aumônier de la Cour, à l'époque M. le Chanoine Georges Vuillermoz.

## RECAPITULATIF

	<b>Budget 2008</b>	<b>%</b>	<b>Projet de budget 2009</b>	<b>%</b>
Culte catholique	20.007.646	93,05	21.007.743	93,71
Cultes protestants	553.239	2,57	567.726	2,53
Culte anglican	114.866	0,53	127.198	0,57
Cultes orthodoxes	206.579	0,96	233.282	1,04
Culte musulman	-		2.480	0,01
Culte israélite	403.637	1,88	424.139	1,89
Init. interconfessionnelles	16.240	0,08	5.000	0,02
Non imputable	200.000	0,93	50.100	0,22
<b>TOTAL</b>	<b>21.502.207</b>		<b>22.414.668</b>	

## INFO

**Plural** est édité par l'ORACLE, Observatoire des Relations Administratives entre les Cultes, la Laïcité organisée et l'Etat, initiative conjointe de la Faculté Ouverte d'études des Religions et Humanismes Laïques (FOReL) et du Centre Interuniversitaire de Formation Permanente (CIFoP). Merci de ne pas répondre au présent message ni d'envoyer de courriel à l'adresse oracle @ laforel.be ; pour nous contacter (communiquer une information, modifier votre abonnement,...), merci d'utiliser l'adresse [oracle@cifop.be](mailto:oracle@cifop.be) ou [jf.husson@cifop.be](mailto:jf.husson@cifop.be).

Les textes ci-dessus sont extraits des informations reçues ou obtenues et n'engagent pas l'ORACLE (sauf en ce qui concerne nos propres commentaires ou activités). Nous essayons de couvrir largement les sujets abordés en recourant à des sources très diverses ; le fait de reprendre une information n'implique donc nullement que nous la cautionnons à un quelconque titre. De même, nous n'apportons aucune garantie sur la pérennité des liens hypertextes mentionnés. Un site dont nous avons constaté l'existence et que nous avons référencé peut avoir modifié son contenu, son adresse ou tout simplement disparu. Lorsque le lien ne renvoie que vers la page d'accueil du site concerné, il est suggéré de procéder à une recherche sur le site sur base de mots clés et/ou de la date. Aucun contrôle systématique sur le contenu et la conformité à la loi des sites référencés n'est assuré. La responsabilité de ces sites référencés incombe à leurs éditeurs. Nous n'apportons donc aucune garantie sur le contenu, le caractère véridique des informations y figurant, le caractère éventuellement contraire à l'ordre public des sites que nous référençons. Nous n'effectuons aucun contrôle sur la présence éventuelle de virus informatiques dans les sites référencés ; nous ne pouvons en aucun cas garantir que tous les sites référencés en soient dépourvus.

Les éditions précédentes sont consultables sur notre site (<http://oracle.cifop.be>) : cliquez sur ORACLE/Plural puis introduisez le login et le mot de passe qui vous ont été communiqués (nous contacter en cas d'oubli).

L'abonnement payant (100 EUR, 150 EUR pour les institutions) vous permet de recevoir par courriel la version complète des éditions puis de pouvoir les télécharger en format PDF, d'accéder à la base de données en ligne et de bénéficier de diverses réductions lors de l'inscription aux activités de la FOReL et du CIFoP. L'abonnement "light" (50 EUR) vous permet de recevoir la version intégrale par courriel, sans toutefois bénéficier des autres facilités. Pour vous abonner, compléter le formulaire d'inscription disponible sur notre site (<http://oracle.cifop.be>) et verser le montant correspondant à l'abonnement désiré au compte 198-0251842-43 du CIFoP en mentionnant « abonnement Plural ». Consultez-nous pour des abonnements groupés.

Le CIFoP bénéficie du soutien de la Communauté française de Belgique, du Ministère de la Région wallonne et de la Province de Hainaut. Cette édition a été préparée par J.F. Husson

Bonne lecture,

Jean-François Husson, Coordinateur de l'ORACLE ([jf.husson@cifop.be](mailto:jf.husson@cifop.be))

ORACLE, Avenue Général Michel 1B, B 6000 Charleroi, Belgique (<http://oracle.cifop.be>)